



Élections des représentants du personnel aux  
Sections du Comité National de la Recherche Scientifique 2016-2021

**Syndicat National des Travailleurs  
de la Recherche Scientifique  
Collège C (ingénieurs et techniciens)**

**Pourquoi des élus ITA ?**

Les ingénieurs et techniciens (IT) ont une place fondamentale dans la recherche. De l'adjoint technique à l'ingénieur de recherche, ils sont les garants des savoir-faire et la garantie de la pérennité des laboratoires et des services.

La présence d'élus C dans les sections du Comité National est essentielle dans l'évaluation des laboratoires pour une bonne prise en compte des conditions de travail réelles dans la recherche.

**Nos conditions de travail se dégradent**

Malgré les allégations de la Direction du CNRS, les baisses de crédits, les suppressions de postes et les restructurations mettent à mal les laboratoires et leurs personnels. Chercheurs et IT sont contraints à des réorientations professionnelles, des mutualisations ou des mobilités géographiques qui déstabilisent ou détruisent les collectifs de travail. Les IT comme les chercheurs subissent les conséquences d'une complexification et d'une bureaucratisation des tâches.

L'absence de financements récurrents oblige à la chasse aux contrats, devenue incontournable pour disposer de moyens. La précarité qui en découle ne cesse d'augmenter. Les recrutements d'IT sur postes pérennes sont insuffisants au vu des besoins. Le manque de personnel et la massification de la précarité contribuent à dégrader les conditions de travail. Le développement des pratiques et techniques nouvelles, notamment numériques, est souvent délégué à des prestataires privés répondant à des appels d'offres de marché. Les métiers et les compétences des IT ne sont plus valorisés.

**Les élus SNTRS-CGT se battent :**

**Pour une évaluation indépendante et transparente**

Le CoNRS est une *instance nationale d'évaluation* des personnels et des laboratoires. Il statue sur les créations, suppressions ou recompositions d'unités de recherche. Les élus C participent aux travaux des sections avec droit de vote (à l'exception du recrutement des chercheurs). Face à une Direction autoritaire, ce rôle doit être affirmé et renforcé, l'avis des sections suivi.

**Pour la défense des laboratoires et des personnels**

Lors des visites d'évaluation des laboratoires, nos élus participent à la rencontre du comité avec les Ingénieurs et Techniciens et veillent à la reconnaissance de leur travail et à la prise en compte de leurs revendications, qu'ils soient titulaires ou contractuels, agents du CNRS, des cotutelles universitaires (BIATSS) ou autres. A cette occasion, vous pouvez vous exprimer, nos élus sont vos porte-paroles.

La visite des laboratoires par les élus SNTRS-CGT est le garant de la prise en compte de problèmes tels que la santé et les conditions de travail, la formation, le statut et la promotion du personnel, le fonctionnement transparent et démocratique, la cohérence entre projets et moyens. Nous veillerons à ce que soit maintenue la présence des représentants du personnel IT élus C dans les comités de visite.

**Les élus du SNTRS-CGT s'engagent :**

- A interpeller les tutelles et la direction des unités sur vos problèmes et les porter au sein des sections.
- A vous informer des réponses obtenues et du résultat de l'évaluation.
- A agir dans les jurys de concours IT internes et externes, pour garantir l'égalité de traitement des candidats et le respect des règles.

**Pour cela, VOTEZ pour des élus solidaires et actifs à votre service,  
VOTEZ pour les candidats présentés par le SNTRS-CGT !**

## Une politique de site qui marginalise le CNRS

Le Pacte pour la recherche, la loi Pécresse poursuivie par la loi Fioraso, les vagues successives des Initiatives d'Excellence du Grand Emprunt ont profondément déstabilisé la recherche publique. La loi impose de grands regroupements d'universités et établissements (ComUE\*, fusions, associations), dans lesquels se fond le CNRS. Les Directions de ces regroupements pourront déterminer la politique des laboratoires du CNRS du site. Ces mastodontes mettent en compétition les laboratoires, les personnels au nom d'une soi-disant « excellence », d'une « visibilité » dans la compétition internationale.

Ces regroupements qui ont pour but de se débarrasser des thématiques non « innovantes » ont aussi pour but de réduire les dépenses de personnel par la création de plateformes technologiques et de gestion, dans lesquelles les agents sont mutualisés.

Ces plateformes sont souvent source de souffrance, car, conçues avant tout comme des prestataires de service, elles coupent leurs personnels de la recherche.

La mission de transfert des résultats vers les entreprises pour accroître leur « compétitivité » asservit la recherche publique au marché. La stratégie européenne (Horizon 2020) et celle dite « de spécialisation intelligente » régionale participent à cette recomposition. Dans cette nouvelle configuration, le rôle national du CNRS et ses prérogatives de politique scientifique sont mis à mal. Les gouvernements et la Direction ont réduit le rôle des instances avec l'AERES\* et son successeur l'HCERES\*.

\*ComUE - Communauté d'Universités et d'Établissements,  
\*AERES - Agence d'évaluation de la recherche et de l'Enseignement Supérieur, \*HCERES - Haut Conseil à l'Évaluation de la recherche et de l'Enseignement Supérieur

## Le SNTRS CGT c'est la défense des revendications de tous les personnels :

**Salaires :** Nos grilles ne reconnaissent pas nos qualifications et nos rémunérations accusent un important retard par rapport à celles du reste de la fonction publique.

Partant de ce constat, nous devons obtenir l'ouverture de négociations pour une vraie revalorisation des grilles de salaires de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et la recherche.

Nous vivons une véritable injustice entre les fonctionnaires de notre ministère et ceux du reste de la fonction publique. Cette situation a assez duré, nous devons nous mobiliser pour que les choses changent !

La CGT n'a pas signé le protocole Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (**PPCR**) car il était très insuffisant ! Il est responsable de la suppression des échelons accélérés ! Cela payera en partie la faible augmentation du point d'indice (0,6% en 2016, 0,6% en 2017), loin des 8% de perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis juillet 2010 !

**Le Rifseep ne sert pas à revaloriser le régime indemnitaire : il sert à l'individualiser !** Le nouveau régime indemnitaire ne résoudra en rien l'indécence des montants des primes dans l'enseignement supérieur et la recherche par rapport au reste de la fonction publique.

Si nous refusons la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui aurait pour conséquence l'individualisation des primes et la casse de la solidarité entre collègues, nous n'acceptons pas pour autant le statu quo. Dans les organismes de recherche, les primes sont bien en dessous de la moyenne des autres ministères de la fonction publique. Cette situation est reconnue par tous. Mais aucun budget n'est présenté pour sortir de cette injustice.



**Clôture du scrutin : 18 juillet 2016**